



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

263^e séance du
CONSEIL DES GOUVERNEURS
CGV-180922
Le 22 septembre 2018
de 11 h à 15 h 45 h
Salle PSL105 Pavillon Simon-Larouche
Campus d'Edmundston

PROCÈS-VERBAL
Conseil des gouverneurs • CGV-180922



CGV-180922

UNIVERSITÉ DE MONCTON

263^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 22 septembre 2018

de 11 h à 15 h 45

Salle PSL105 Pavillon Simon-Larouche

Campus d'Edmundston

PRÉSENCES

MEMBRES

Jason Lee Alcorn	Extérieur des régions
Sylvie Benoît-Thériault	Nord-Est
Jean Roch Cayouette	Nord-Ouest
Marc-Antoine Chiasson	alUMni
Keith Coughlan	Sud-Est
Jacques-Paul Couturier, recteur et vice-chancelier	U de M
Lori-Ann Cyr	Nord-Ouest
François Daigle	Extérieur du N.-B. (Ottawa)
Jules de Tibeiro	Professeur (Shippagan)
Alexandre Cédric Doucet	Étudiant (Moncton)
Edith Doucet, présidente	Extérieur des régions
Kassim Dombia	Nord-Est
Denise Frenette	Sud-Est
Corinne A. Godbout	Sud-Est
Samuel Haché	Étudiant (Shippagan)
Louise Imbeault	Chancelière
Mathieu Lang	Professeur (Moncton)
Gilles Lanteigne	Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan)
Samuel LeBreton	Extérieur des régions

François Lemieux	Étudiant (Edmundston)
Marie-France Pelletier	Extérieur du N.-B. (Ottawa)
Josée Rioux-Walker	Nord-Ouest
Paulette Robert	Nord-Est
Chantal Thériault	Association des anciens, anciennes et amis (Edmundston)
Luc Vigneault	Professeur (Edmundston)

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Marc Angers, directeur des communications, des affaires publiques et du marketing	U de M
Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	Moncton
Madeleine Dubé, vice-rectrice	Edmundston
Edgar Robichaud, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
André Samson, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Sid-Ahmed Selouani, vice-recteur	Shippagan

Personne excusée : Laurel Broten

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES.....	4
3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
5. CORRESPONDANCE	4
6. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC).....	4
6.1. OJC Procès-verbal CEX-180827	5
6.2. OJC Rapport des Ressources humaines (CEX-180827)	5
6.3. OJC Évaluation des programmes en géographie	6
7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	7
8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-180609.....	7
9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CGV-180609.....	7
9.1. Autres.....	7
10. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CEX-180913 (EXTRAORDINAIRE).....	7
11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CEX-180913	7
11.1. Dossier des Amis des Aigles Inc.	7
11.2. Autres	9
12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF CEX-180827 ...	9
12.1. Demande d'avis juridique (Article 16.1).....	9
12.2. Autres	10
13. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	10
14. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE.....	11
14.1. Renouvellement du mandat de certains membres du Conseil des gouverneurs	11
14.2. Nomination aux comités du Conseil des gouverneurs	12
14.3. Plan de travail	12
15. RÉOLUTION – COMITÉ DE RETAITE	13
16. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	13
17. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT.....	13
17.1. Choix d'un gestionnaire – Mandat d'actions canadiennes.....	13
18. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-180824	15
19. AFFAIRES NOUVELLES.....	15
20. PROCHAINE RÉUNION.....	15
21. CLÔTURE.....	15

TABLE DES MATIÈRES (suite)

DOCUMENT	16
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté	A(1-2)
DOCUMENT B : Rapport des ressources humaines	B(1-3)
DOCUMENT C : Procès-verbal du Comité conjoint de la planification (CCJ-180507)	C(1)
DOCUMENT D : Rapport du recteur et vice-chancelier	D(1-29)
DOCUMENT E : Nominations – Conseil des gouverneurs	E(1-7)
DOCUMENT F : Nominations aux comités relevant du Conseil des gouverneurs	F(1-7)
DOCUMENT G : Plan de travail du Comité de gouvernance	G(1-4)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/45>.
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

1. OUVERTURE**Reconnaissance de l'Université de Moncton envers les autochtones**

L'Université de Moncton reconnaît que les terres sur lesquelles ses trois campus reposent font partie du territoire traditionnel non cédé des Malécites et des Mi'kmaq. Ce territoire est visé par les traités de paix et d'amitié que les Malécites et les Mi'kmaq ont d'abord conclus avec la Couronne britannique en 1725.

La présidente, Edith Doucet, souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 11 heures. Elle nomme Marc Angers, scrutateur, et Janice Comeau, scrutatrice.

La présidente rappelle les règles à respecter lors du déroulement de la réunion. Tous les membres sont responsables de voir à l'intérêt supérieur de l'Université de Moncton.

2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le Conseil des gouverneurs souhaite la bienvenue à madame Louise Imbeault, nouvelle chancelière, à madame Denise Frenette, nouvelle gouverneure à titre de représentante de la région du Sud-Est de la province du Nouveau-Brunswick, à monsieur Mathieu Lang, gouverneur à titre de représentant du personnel enseignant au Campus de Moncton et à madame Madeleine Dubé, nouvelle vice-rectrice au Campus d'Edmundston.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation. Un avis de convocation a été envoyé le 7 septembre 2018 accompagné du projet d'ordre du jour. La réunion est convoquée par la présidente du Conseil des gouverneurs, Edith Doucet.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

5. CORRESPONDANCE

La secrétaire générale présente l'ensemble de la correspondance relative au dossier des Amis des Aigles Inc. qui a été mis à la disposition des membres du Conseil par l'intermédiaire de la plateforme de réunions DiliTrust. En plus, à la demande de ce groupe, des enveloppes comprenant un regroupement de correspondances couvrant la période du 1^{er} mai 2017 au 10 septembre 2018 a été remis à certains membres du Conseil des gouverneurs en mains propres.

La secrétaire générale précise que ce dossier sera discuté au point 11 de la réunion.

6. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC)

Voir Document A, p. 1-2

R : 01- CGV-180922

Josée Rioux-Walker, appuyée par Chantal Thériault, propose :

« Que les dossiers de l'ordre du jour de consentement soient adoptés tels que présentés. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6.1. OJC Procès-verbal CEX-180827

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 27 août 2018 est reçu aux fins de discussion.

6.2. OJC Rapport des ressources humaines (CEX-180827)

Voir Document B, p. 1-3

Nominations faites par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) et le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) (pour information au Conseil des gouverneurs)

En vertu de la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et compte tenu des objectifs visés par cette politique, voici les nominations faites par le VRER et le VRARH :

1. La professeure **ARSENAULT, Julie** (Département de traduction et des langues) a été nommée rédactrice en chef de la Revue de l'Université de Moncton pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 36 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université (Unité 1).
2. Le professeur **AUDET, Pascal** (École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales) a été nommé directeur par intérim du Centre de recherche sur les aliments pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 76 des *Statuts et règlements*.
3. Le professeur **BABIN, Ronald** (Département de sociologie et de criminologie) a été nommé directeur par intérim de son département pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2018 (prolongation de son mandat), conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université (Unité 1).
4. Le professeur **BOUSLIMANI, Yassine** (Département de génie électrique) a été nommé directeur de son département pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université (Unité 1).
5. La professeure **DUPUIS-BLANCHARD, Suzanne** (École de science infirmière) a été nommée titulaire de la *Chaire de recherche en santé CNFS sur le vieillissement des populations* pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023.
6. La professeure **FORGUES, Julie** (Département des arts visuels) reprend la direction de son département à son retour de sabbatique pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université (Unité 1). Sa nomination initiale était pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2019.
7. Le professeur **HÉBERT CHATELAIN, Étienne** (Département de biologie) a été nommé titulaire d'une Chaire de recherche du Canada (CRC) de niveau 2, en signalisation et physiopathologie mitochondriales, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023.
8. Le professeur **LECOMTE, Nicolas** (Département de biologie) a été nommé titulaire d'une Chaire de recherche du Canada (CRC) de niveau 2, en écologie polaire et boréale, pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2023.
9. Le professeur **MARCOUX, Gilles** (Département d'administration) a été nommé directeur adjoint de son département pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université (Unité 1).
10. La bibliothécaire **PARENT, Nathalie** (Bibliothèque Champlain) a été nommée chef du service de gestion documentaire de sa Bibliothèque pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université (Unité 1).
11. La professeure **PAULIN, Christine** (École des hautes études publiques – Secteur administration publique/Gestion des services de santé) a été nommée directrice adjointe de son secteur pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université (Unité 1).
12. Le professeur **ROUSSEL, Hubert** (École de kinésiologie et de loisir) a été nommé directeur de son école pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université (Unité 1).

6.2. OJC Rapport des ressources humaines (CEX-180827) (suite)

13. Le professeur **SAVOIE, Donald** (École des hautes études publiques – Secteur administration publique/Gestion des services de santé) a été nommé titulaire d'une Chaire de recherche du Canada (CRC) de niveau 1, en administration publique et en gouvernance, pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2025.

14. La professeure **THOMASSIN, Dominique** (Département d'études françaises) a été nommée responsable du Secteur langue du Département d'études françaises pour un mandat d'un an, soit pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

15. Le professeur **TRASNEL, Christophe** (École des hautes études publiques – Secteur science politique) a été nommé directeur adjoint de son secteur pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université (Unité 1).

6.3. OJC Évaluation des programmes en géographie

Voir Document C, p.1

RECOMMANDATION 1

Que l'on procède à la suspension des admissions du programme de Baccalauréat en géographie (spécialisation) à compter de l'année universitaire 2018-2019.

RECOMMANDATION 2

Tel qu'explicité dans le rapport de planification académique du Comité conjoint de la planification, que les programmes de Baccalauréat ès arts (spécialisation en géographie) et de Baccalauréat ès arts (majeure en géographie) soient redéfinis ou abolis.

RECOMMANDATION 3

Si l'UARD de géographie et la FASS optent pour la redéfinition de la majeure en géographie, que l'on prenne en considération les recommandations des évaluateurs externes, plus particulièrement celles qui portent sur :

- 1) L'arrimage à l'axe « Environnement » de la stratégie institutionnelle de recherche;*
- 2) L'accroissement du nombre de cours appliqués ou à vocation professionnelle;*
- 3) La synergie des trois campus;*
- 4) Les occasions d'apprentissage expérientiel dans le cadre de cours réguliers (ex. sorties de terrain);*
- 5) Les titres des cours afin de s'assurer qu'ils sont plus explicites et attractifs;*
- 6) L'interdisciplinarité et le décloisonnement du programme en insérant des cours qui portent sur le développement régional, les études territoriales et les études de l'environnement.*

RECOMMANDATION 4

Si l'UARD de géographie et la FASS optent pour la redéfinition de la majeure en géographie, qu'une réflexion soit faite sur les besoins en matière d'infrastructure et d'équipements afin d'assurer l'arrimage des ressources matérielles aux besoins du programme redéfini. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.1. **Dossier des Amis des Aigles Inc.** (suite)

- *le Conseil des gouverneurs demeure disposé à s'engager dans un dialogue respectueux et constructif avec toute partie qui souhaite l'appuyer dans sa quête d'excellence dans ses programmes sportifs;*

il est proposé :

que le Conseil des gouverneurs ne procède pas à la création d'un comité incluant des membres du Conseil des gouverneurs pour faire une étude indépendante comme demandé dans la lettre du 6 juin 2018 du groupe Les Amis des Aigles Inc. ainsi que dans la lettre du 9 septembre 2018 du groupe Les Amis des Aigles Inc. et du Club des Aigles Bleus et que le Conseil des gouverneurs donne son appui et manifeste sa confiance à l'équipe du vice-rectorat à l'administration et aux ressources humaines ainsi qu'au Service des sports dans la gestion du dossier. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

R : 11-CGV-180922

Marie-France Pelletier, appuyée par Mathieu Lang, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs encourage le Service des sports à développer un plan stratégique pour le développement de l'ensemble des programmes de sports interuniversitaires et que ce plan comprenne l'élaboration de principes directeurs et les modalités futures ainsi qu'un cadre d'imputabilité pour l'établissement d'ententes de partenariats externes visant les programmes de sports interuniversitaires. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

11.2. **Autres**

Aucune question n'est soulevée.

12. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF CEX-180827**12.1. **Demande d'avis juridique (Article 16.1)****Présentation du vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines**

À l'aide de diapositives électroniques, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) rappelle qu'il avait reçu le mandat du Comité exécutif de dresser un portrait de l'évolution du financement de l'Université de Moncton et, dans la mesure du possible, que cette évolution soit comparée aux autres établissements d'enseignement postsecondaires du Nouveau-Brunswick.

Le VRARH rappelle que l'ABPPUM, dans sa correspondance, demandait un financement adéquat pour l'Université de Moncton et « plus justement proportionnel ». Le VRARH rappelle que, dans son mandat, il devait déterminer la nécessité, la pertinence et l'utilité d'aller chercher un avis juridique sur la *Loi 88* et de l'article 16.1 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

À l'aide de graphiques, le VRARH démontre l'évolution des inscriptions dans les universités du Nouveau-Brunswick entre 2006 et 2017. L'analyse démontre que l'on ne peut tirer la conclusion que l'Université de Moncton *connaît des problèmes de recrutement que ne connaissent pas les universités anglophones* comme semble l'indiquer l'ABPPUM dans sa correspondance.

À l'aide de tableaux, le VRARH présente les droits de scolarité dans les universités du Nouveau-Brunswick en 2017-2018 ainsi que les droits de scolarité dans les universités des Maritimes en 2017-2018. L'Université de Moncton affiche les droits de scolarité

12.1. **Demande d'avis juridique (Article 16.1)** (suite)

les plus bas dans les deux tableaux. L'analyse démontre que l'on ne peut tirer la conclusion que *dû à son sous-financement, l'Université de Moncton a des droits de scolarité très élevés* comme semble l'indiquer l'ABPPUM dans sa correspondance.

L'Université de Moncton reçoit une subvention spéciale de 5 M\$ depuis le début des années 1980. Celle-ci n'a pas été ajustée à la hausse avec l'ajout de nouveaux programmes, toutefois la valeur de la subvention a augmenté selon la même proportion que la subvention régulière non restreinte des universités du Nouveau-Brunswick.

Globalement, l'Université de Moncton reçoit 32,6% du financement provincial accordé aux universités du Nouveau-Brunswick (excluant les fonds de recherche). Le VRARH indique également que l'Université de Moncton tire son épingle du jeu au niveau des fonds fédéraux.

Question

La question suivante est soulevée :

- Est-ce que la formule est basée sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants? Il s'agit d'une répartition 75/25, soit 75% proportion fixe, 25 % basé en fonction du nombre d'étudiants par programme.

Des points de précision sont soulevés.

Plusieurs gouverneurs remercient le VRARH pour cette excellente présentation.

R : 12-CGV-180922

Chantal Thériault, appuyée par Jules de Tibeiro, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte de ne pas procéder à la demande d'un avis juridique sur la Loi 88 et l'article 16.1 de la Charte canadienne des droits et libertés. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

12.2. **Autres**

Aucune question n'est soulevée.

13. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir Document D, p. 1-29

À l'aide de diapositives électroniques, le recteur et vice-chancelier fait un survol de l'état d'avancement du plan de travail de l'Équipe de direction.

Le recteur souligne quelques nouvelles actions au cours des derniers mois, notamment les suivantes :

- Renforcement des liens entre le Campus d'Edmundston et la Première Nation malécite du Madawaska
- Accueil de membres de la communauté Mi'kmaq par l'Équipe de direction au Campus de Moncton
- Annonce de 1,3 M\$ pour l'amélioration des infrastructures liées à l'eau et aux eaux usées ainsi que pour les infrastructures routières
- Lancement d'un nouveau bulletin réseau nommé *Synergie*

13. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

- Collaboration accrue entre le Campus de Shippagan et le CCNB-PA – Lancement du projet de cohabitation

Par ailleurs, le recteur et vice-chancelier annonce que les inscriptions sont à la hausse cette année. On compte une augmentation de 157 inscriptions à temps complet pour la session d'automne 2018.

Au sujet de la campagne *Évolution*, le recteur et vice-chancelier indique qu'une annonce d'un nouveau palier sera faite en décembre.

Une gouverneure demande s'il y a des changements au niveau du test de compétences langagières. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) indique que le dossier sera étudié au Sénat académique le 2 novembre prochain. La décision du Sénat académique sera rendue publique à ce moment.

R : 13-CGV-180922

Paulette Robert, appuyée par Samuel LeBreton, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

14. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE**14.1. Renouvellement du mandat de certains membres du Conseil des gouverneurs**

Voir Document E, p. 1-7

R : 14-CGV-180922

Jacques Paul Couturier, appuyé par Gilles Lanteigne, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Edith Doucet** comme membre du Conseil des gouverneurs représentant l'extérieur des régions du Nord-Ouest, du Nord-Est et du Sud-Est pour un deuxième mandat de trois ans. »*

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

R : 15-CGV-180922

Marie-France Pelletier, appuyée par Luc Vigneault, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Kassim Doumbia** comme membre du Conseil des gouverneurs représentant le Nord-Est pour un deuxième mandat de trois ans. »*

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

R : 16-CGV-180922

Marie-France Pelletier, appuyée par Lori-Ann, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Isabelle Dasyva-Gill** comme membre du Conseil des gouverneurs représentant l'extérieur du Nouveau-Brunswick et résidant dans la région Atlantique pour un mandat de trois ans. »*

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

14.3. **Plan de travail 2017-2019** (suite)

Elle fait également mention de l'examen des fiches d'assiduité des membres du Conseil des gouverneurs au Comité de gouvernance. Elle indique qu'une participation à moins de 50 % aux réunions comme membre d'un comité ou du Conseil est considérée comme étant problématique. Globalement, elle dit être très satisfaite des résultats.

15. **RÉSOLUTION – COMITÉ DE RETAITE****Pour les professeures, professeurs et bibliothécaires****R : 21-CGV-180922**

Gilles Lanteigne, appuyé par Chantal Thériault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, l'option de transférer 100 % de la valeur commuée de la pension hors du régime soit éliminée pour tous celles et ceux qui participent au régime de pension des professeures, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton et qui ont atteint l'âge de cinquante-cinq ans ou plus. »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

Pour le personnel de soutien, les techniciens et techniciennes et le personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton**R : 22-CGV-180922**

François Daigle, appuyé par François Lemieux, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, l'option de transférer 100 % de la valeur commuée de la pension hors du régime soit éliminée pour tous celles et ceux qui participent au régime de pension du personnel de soutien, des techniciens et techniciennes et du personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton et qui ont atteint l'âge de cinquante-cinq ans ou plus. »

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

16. **RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE**

Une rencontre du Comité de finance a eu lieu le 21 août dernier. Les états financiers ont été révisés en vue de la réunion annuelle du Conseil des gouverneurs. De plus, le Comité a fait une recommandation pour le choix d'un nouvel auditeur.

17. **RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT**17.1. **Choix d'un gestionnaire – Mandat d'actions canadiennes**

Invité : Daniel Goguen, président du Comité de placement

Présentation du président du Comité de placement

Le président du Comité de placement, monsieur Daniel Goguen, explique que le Comité de placement a lancé un appel d'offres pour le mandat d'actions canadiennes du Fonds de dotation de l'Université de Moncton au mois de mai dernier. Les raisons qui ont mené à ce lancement sont exprimées dans le document qui fut distribué séance tenante. Le Conseil des gouverneurs passe en revue le document qui explique les événements qui ont mené à l'appel d'offres. Le mandat, géré par Placements Louisbourg, n'a pas satisfait les attentes de l'Université à la fin de l'année 2016 ni à la fin de l'année 2017. D'autres raisons sont expliquées dans le document.

17.1. Choix d'un gestionnaire – Mandat d'actions canadiennes (suite)

Le président explique que le Comité de placement a rencontré quatre gestionnaires. Une grille d'évaluation des gestionnaires a été préparée par la firme Mercer. À la suite des rencontres, le Comité a arrêté son choix sur la firme Philips, Hager & North. Voici le profil de cette firme :

- Fondée en 1964; elle appartient à la Banque Royale du Canada
- La firme a des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver
- Stratégie retenue par le Comité de placement : PH&N Canadian Equity Value, lancée en 2009 et coté A par Mercer
- La firme a un biais de style valeur, détenant entre 45 et 85 titres avec objectif de valeur ajoutée entre 1,5 % et 2,5 % et un objectif d'erreur de calquage entre 1,5 % et 3 %
- Source de valeur ajoutée : 25 % allocation sectorielle; 70 % sélection de titres; 5 % *timing* du marché
- Construction du portefeuille : 70 % recherche fondamentale; 20 % modèle quantitatif; 10 % analyse technique
- Frais d'environ 45 à 47 points de base pour un montant d'environ 75 000 \$ par année

Discussion

Un membre demande qui sont les quatre finalistes. Le président informe les membres du Conseil. Aux fins du procès-verbal, cette information demeurera confidentielle.

Le président rappelle qu'il s'agit d'une décision d'affaires et que les critères d'évaluation étaient, entre autres, les suivants :

- La construction du portefeuille
- La mise en œuvre de la stratégie
- La gestion de la firme
- Le processus ESG
- Le rendement, risque, erreur de calquage et ratio d'information pour la période annuelle remontant jusqu'en 2009 et la période annualisée de quatre ans et de sept ans
- Le classement à l'intérieur de l'univers des gestionnaires dans la base de données de Mercer
- La performance en marché haussier et en marché baissier
- La valeur ajoutée par rapport à l'indice de référence sur une base trimestrielle.

Un membre demande si PH&N offre le service en français. Le président indique qu'il s'agit d'un critère de sélection. PH&N a un bureau à Montréal. Ce bureau gère plusieurs mandats complètement francophones.

Un membre indique que Placements Louisbourg est plus proche et semble avoir bien fait en 2017 malgré certaines préoccupations. Le président indique qu'il faut examiner l'évaluation dans une perspective globale. Il y a un manque de consistance et de la volatilité dans les rendements.

17.1. **Choix d'un gestionnaire – Mandat d'actions canadiennes** (suite)

R : 23-CGV-180922

Gilles Lanteigne, appuyé par François Lemieux, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte que le mandat de gestion des actions canadiennes du Fonds de dotation de l'Université de Moncton soit offert à **Philipps, Hager & North.** »*

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

18. **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-180824**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que la réunion du Sénat académique du mois d'août se compare à une réunion annuelle ou plusieurs comités présentent leur rapport annuel.

Aucune question n'est soulevée.

19. **AFFAIRES NOUVELLES**

La présidente remercie chaleureusement madame Corinne Godbout, représentante du Sud-Est, qui termine son mandat au sein du Conseil des gouverneurs. Madame Godbout a été membre du Comité de gouvernance et du Comité d'appel pour cause disciplinaire. Merci beaucoup madame Godbout.

20. **PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu le 8 décembre au Campus de Moncton. La présidente précise que le souper annuel de Noël du Conseil se déroulera le 7 décembre, soit la veille de la réunion.

21. **CLÔTURE**

La réunion se termine à 15 h 45.


Lynne Castonguay
Secrétaire générale

DOCUMENTS

Conseil des gouverneurs • CGV-180922

